



COMMUNE  
DE  
VEYTAUX

Veytaux, le 12 octobre 2023

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

De la commission nommée pour  
l'examen du préavis (n°7 / 2023)  
intitulé :

**Octroi d'un crédit d'investissement du  
patrimoine administratif de CHF  
166'300.00 TTC au maximum, pour  
couvrir les frais liés à la réfection du  
revêtement bitumeux, et de l'éclairage  
public et du mur au Chemin de Scex.**

---

**Rapporteur :** M. Pierre-Yves Sauvageat

**Membres :** M. Guy Taroni  
M. Antonio Di Perri

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 27 septembre en présence de M. le Municipal Philippe Andler.  
Nous le remercions d'avoir répondu à toutes nos questions.

Le revêtement bitumeux du chemin de Scex sur le tronçon défini, à la hauteur du cimetière,  
est en très mauvaise état.

Ce tronçon de route n'avait pas été touché lors de la réfection du tapis routier à la rue  
Bonivard et celle du They en 2021. Des fouilles pour l'éclairage public, le dégrappage du  
bitume et l'aplanissement de la surface du tapis de la route sont prévus. Les bordures le long  
du cimetière ainsi qu'autour de la zone de nettoyage des véhicules seront remplacées.

Ce préavis complète le préavis N°1/2023 en intégrant la remise en état du mur de  
soutènement du chemin du Scex. Ce mur présente de nombreuses faiblesses et les tablettes  
ne sont plus à niveau.

## Constat de la commission

Comme lors des conclusions du premier préavis, la commission n'a pas d'objection aux travaux prévus dans cet investissement.

La restauration du mur se fera principalement par jointoyage en laissant les moellons apparents. Le mur va conserver son aspect, seul le bas du mur sera crépi au mortier de ciment, sur moins d'un mètre. La commission est heureuse de constater que la restauration prévue de ce mur, va respecter le plan de quartier « Au They » et son rapport d'aménagement 47 OAT qui stipulait : Le haut de la rue du They est un objet d'importance nationale avec tracé historique et substance, à l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).

Les coûts élevés de réfection du mur, CHF 75'000.00 sont la conséquence de la surface importante à remettre en état.

Les bancs publics seront refaits avec des lames de bois pour l'assise. Les barrières métalliques à l'arrière des bancs seront poncées et repeintes avec une couleur identique. Tous les services industriels ont été contactés et hormis l'intervention pour l'éclairage public aucune autre intervention n'est prévue dans les prochaines années.

La canalisation communale pour les eaux claires, se trouvant sous le chemin, sera chemisée sans intervention de fouille.

Les travaux liés à ce préavis pourraient, selon M. Andler, être planifiés cette année encore. Les coûts, devraient être prélevés sur le compte 43.3140 « entretien routes et quais », et non dans le compte 44.3140 « entretien P&P, cimetière », comme noté par erreur dans le préavis présenté. D'entente avec le greffe, les conclusions du préavis ont été modifiées et reportées dans ce rapport.

## **Conclusion**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes

### **Le Conseil Communal de Veytaux**

**Vu** le préavis N° 7/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumeux, de l'éclairage public et du mur au chemin du Scex

**Oùï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **Décide**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la réfection du revêtement bitumeux, de l'éclairage public et de la réfection du mur au chemin du Scex ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 au maximum ;

3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
  - retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 107'400.00 ;
  - trésorerie courante : CHF 58'900.- ;
4. de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2023, soit ;
  - Compte 43.3140 « entretien routes et quais » : CHF 166'300.00 ;
  - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 107'400.00 ;
  - Compte 44.4800 « prélèvement au fonds de réserve » : CHF 58'900.00.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes ou conventions en rapport avec cette affaire;

Au nom de la commission

Le rapporteur : Pierre-Yves Sauvageat

